



FORMATION

Cultiver par temps incertain et prendre en compte le réchauffement climatique en s'aidant de la Nature (1 jour)

OBJECTIFS

- Comprendre les évolutions climatiques et les enjeux sur son territoire
- Maîtriser une solution technique qui permette de s'adapter ou d'atténuer les effets du changement climatique tout en maintenant une viabilité économique de la ferme.

CONTENU

- Présentation des prévisions climatiques d'ici 50 ans sur le territoire
- Apport des bases scientifiques de l'adaptation des écosystèmes agricoles
- Apport de connaissances écologiques et agronomiques nécessaires à la compréhension du fonctionnement d'un écosystème
- Présentation et analyse agroécologique et économique de divers écosystèmes résiliant face aux aléas climatiques
- A partir de l'observation d'échantillons de terre : comprendre comment relancer la vie du sol tout en évitant les déséquilibres
- Analyse du rôle des arbres dans l'écosystème et de leurs besoins en eau aux différents stades de leur vie/production

INTERVENANTS

Hervé COVES, ingénieur agro-écologue et franciscain intervient avec Arbre et Paysage 32, il accompagne des groupes de producteurs depuis plusieurs années.

Cécile ARGENTIN, membre de FNE 65 et Présidente de FNE Occitanie Pyrénées, elle intervient régulièrement sur la ressource en eau.

Laetitia BRUSAUD, animatrice ADEAR65

Une seconde journée est proposée le jeudi 02/11/23 pour une mise en pratique sur 2 fermes. Les 2 journées nécessitent des inscriptions séparées.



31 octobre 2023



Fréchéndets



9h30-13h00
14h00-17h30



Prévoir son repas.
Possibilité de réserver un repas érythréen à prix libre (entre 7 et 10€)



Chef.fe d'exploitation
Cotisant.e solidaire
Porteur.euse de projet



90€ pour les non-éligibles à VIVEA
(possibilité de payer en plusieurs fois)



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION « Cultiver par temps incertain et prendre en compte le réchauffement climatique en s'aidant de la Nature »

DATE : 31 octobre 2023

NOM :

PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CP :

COMMUNE :

TÉL :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):

.....

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

Quelles sont les pratiques et expériences que vous souhaitez acquérir?

.....

.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions Générales.

Fait à :

Le :

Signature :

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

Cotisant.e solidaire

Chef.fe d'exploitation

Porteur.euse de projet

Autre, précisez :

Réservation d'un repas érythréen

Oui

Non

INSCRIPTION

Veillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagnères de B.

Pour plus de renseignements:
confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29
06 07 26 81 89



ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité: 73650071265

COÛT ET PRISE EN CHARGE : L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). La totalité du coût de la formation peut être prise en charge pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires. Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- Une inscription est un engagement, même si nous ne demandons pas de caution. En cas d'annulation de votre part sans justification dans les 48h, nous nous réservons le droit de ne pas vous prendre sur de prochaines formations en cas de sur-nombre.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale